

BULLETIN D'ADHÉSION
SUPPORTER MEMBERSHIP FORM
«Membre Bienfaiteur»



Monsieur / Madame / Mademoiselle - Mr. / Mrs. / Miss

(1) rayer les mentions inutiles

Delete as appropriate

Adresse

Address

Tel. fixe

Phone Number

Tel. mobile

Mobil Phone

Courriel

E-mail

Date d'adhésion

Membership date

Durée de l'adhésion

1 an - 1 year

Membership term

Cotisation acquittée

..... € (..... £ - USD)

Subscription

**L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif et des statuts,
et déclare vouloir adhérer à l'association « Morane Marine ».**

*The member acknowledges having read the object and associative laws,
and states wanting to join the association "Morane Marine".*

Fait en deux exemplaires, le / /

L'adhérent,
The member,

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée,

l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations.

Association « Morane Marine », aérodrome de Courbessac, France

(Déclarée à la Préfecture de Nîmes sous le numéro W302012432)

contact@morane-marine.fr / www.morane-marine.fr / Mobile: +33 6 76 33 18 09

Adresse postale : 3445 chemin du mas d'Estagel, 30900 Nîmes

TARIFS ADHÉSION

« Membre Bienfaiteur Morane Marine »



Catégorie	Cotisation	Bonus
Ivory	40 €	Patch Morane Marine
Silver	60 €	Polo Morane Marine
Gold	160 €	Ballade Pont du Gard : 30 min de vol (images & vidéo)
Platinum	300 €	Tour de Camargue : 1h de vol (images & vidéo)
Diamond	2 000 €	Couverture d'un évènement : 3h de vol et communication associée
Black	10 000 €	Vols et images à discrétion pour nos mécènes et sponsors

RÈGLEMENT

- Cotisation / Subscription (par virement à Morane Marine)
- Cotisation / Subscription (par chèque à l'ordre de "Association Morane Marine")
- Cotisation / Subscription (PayPal sur morane-marine.fr)

Association Morane Marine (Banque Postale Montpellier centre financier)

R
I
B

1 rue des Catalans CS N 56035 | 20041 | 01009 | 1356928T030 | 50

R
I
B

IBAN

FR54 2004 1010 0913 5692 8T03 050

BIC

PSSTRPMMON

AVANTAGES FISCAUX ASSOCIÉS AUX DONS PERSONNELS

Réduction sur l'IR (66 % du don, jusqu'à 20 % maximum du revenu imposable) :

Un particulier peut, en faisant acte de don à des associations à but non lucratif, obtenir une déduction applicable à son Impôt sur le Revenu, et ce dans les limites établies par les textes du Code général des Impôts.

Sont déductibles 66 % des sommes versées, dans la limite de 20% du revenu imposable, avec un excédant reportable à l'année suivante...

AVANTAGES FISCAUX ASSOCIÉS AU MÉCÉNAT D'ENTREPRISES

Mécénat d'entreprise (60 % du don, limité à 0,5 % du chiffre d'affaires)

La nouvelle loi française (n° 2003-709) relative au mécénat, aux associations et aux fondations a été votée le 1^{er} août 2003. Cette loi modifie notamment la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, la loi du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat et le Code Général des Impôts.

Avec cette loi, la France se dote d'un dispositif attractif pour **toutes les entreprises, quelle que x leur importance**, désirant s'investir dans l'acte de mécénat. Sont effectivement concernées les entreprises relevant de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC), des bénéfices non commerciaux (BNC) ou des bénéfices agricoles (BA).

Plafond de déduction

Les versements sont pris en compte dans la limite de **5 pour mille (0,5%) du chiffre d'affaires**.

Lorsqu'ils excèdent cette limite, l'excédent donne lieu à avantage fiscal au titre de l'un des cinq exercices suivants. Ces excédents reportés sont compris dans la limite de 5 pour mille (0,5%), après les versements de l'année.

Réduction d'impôt

Les versements ouvrent droit à une **réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant**. Chaque année, elle est calculée en priorité sur les dépenses de l'année ; les reports sont retenus